

## Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale du Trésor*

### **Arrêté du 5 mars 2018 portant nomination au Bureau central de tarification**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;  
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;  
Vu l'arrêté du 28 mars 2017,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentante des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française:

Mme Magali de Rieux (La Médicale), suppléante de M. Philippe Bouyer.

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 mars 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances,*  
L. CORRE